

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 25 (1979)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Affaires fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# affaires fédérales

## **L'isolement des vieux dans notre société**

L'isolement de certains vieillards est tragique et l'on peut se demander s'il ne conviendrait pas de créer « un organisme de dépistage des personnes âgées non identifiées », pour reprendre les termes de M. Daniel Girardet, directeur vaudois de la fondation « Pro Senectute », lors de son assemblée tenue récemment à Yverdon. La question est posée de savoir si, à l'avenir, le rôle prépondérant de « Pro Senectute » ne devrait pas consister en l'amélioration de la qualité de la vie plutôt que dans l'attribution d'une aide financière.

L'extension considérable de l'aide à domicile — les heures fournies par le comité vaudois de « Pro Senectute » ont passé de 55 000 en 1974 à 130 000 en 1978 — ne doit pas avoir pour effet secondaire d'augmenter les risques d'isolement des personnes assistées : « L'état d'une personne âgée vivant seule entre quatre murs ne correspond-il pas, en réalité, à celui d'un condamné à la réclusion perpétuelle ? », s'est demandé M. Girardet. C'est pourquoi la fondation s'efforce d'encadrer et d'appuyer les personnes souffrant de solitude, ou encore de dépendance physique ou morale, en organisant pour elles des activités créatrices et des occasions de contacts : séjours en Suisse, cours de cuisine, de chant et de dessin,

expositions de travaux artistiques, rencontres chorales, gymnastique et natation pour les aînés. (A.T.S.)

## **Bourses d'études pour jeunes musiciens**

La Fédération des coopératives Migros et la Fondation Ernst Göhner offrent cette année une fois de plus des bourses d'études pour jeunes musiciens. Seuls les

### **pianistes, organistes et clavecinistes**

peuvent entrer en compétition (aux instruments à cordes, à vent et à percussion, l'inscription sera de nouveau ouverte l'année prochaine). Ce concours s'adresse aux citoyens suisses ainsi qu'aux étrangers résidant en Suisse depuis 5 ans au moins pouvant justifier d'une formation professionnelle de musique (diplôme d'enseignement ou titre équivalent) et n'ayant pas encore accompli leur 25<sup>e</sup> année au 31 décembre 1979. Ces bourses sont destinées à la poursuite des études en Suisse et à l'étranger.

### **Dates de l'audition :**

- 10 décembre 1979, organistes ;
- 11/12 décembre 1979, pianistes et clavecinistes.

Demandez le règlement et le bulletin d'inscription en indiquant votre instrument auprès de la

Fédération des coopératives  
Migros  
Service de la promotion culturelle  
Case postale 266  
8031 ZURICH  
(Tél. : 01/44-44-11, interne 495)

### **Délai d'inscription :**

14 septembre 1979 (date du timbre de la poste) ; les inscriptions reçues après cette date ne pourront plus être prises en considération.

Fédération des coopératives  
Migros, Zurich

## **Hiroshima Monument à la mémoire d'un médecin suisse**

Un monument à la mémoire du médecin suisse Marcel Junod, qui a consacré sa vie à soigner les victimes de la bombe à Hiroshima (Japon), sera inauguré en septembre prochain dans cette ville.

Des membres d'une association médicale vont lancer en juillet une campagne de rassemblement de fonds pour édifier ce monument. Le projet retenu est une croix de granit sur laquelle sera apposée une plaque de cuivre représentant le Dr Junod.

Ce dernier, mort en 1961, est arrivé en août 1945 au Japon, comme représentant de la Croix-rouge internationale. Le mois suivant, il se rendait à Hiroshima. Il fut le premier médecin étranger à offrir ses services pour soigner les victimes de la bombe. (A.T.S.)

## **Conseil fédéral, monnaie commémorative Albert Einstein 1979**

Le Conseil fédéral a décidé de frapper un écu commémoratif Albert Einstein d'une valeur nominale de 5 F. Cette pièce sera mise en vente dès le 22 oc-



tobre prochain aux guichets de la caisse d'état fédérale, des succursales de la banque nationale suisse et des établissements bancaires. Le bénéfice net sur la vente de l'écu ira à la Fondation Pro Helvetia et à d'autres organisations dans le domaine de la culture. D'autres détails sur cette émission, notamment sur l'ampleur du tirage, seront encore donnés par la suite, indique le communiqué publié par le Département fédéral des finances et des douanes. (A.T.S.)

#### « Suisse-O.N.U. »

##### **Notre pays à l'écart des débats sur la torture**

Vivement intéressée au développement du droit humanitaire international, la Suisse ne peut pourtant pas participer à l'élaboration de la nouvelle convention des Nations unies contre la torture, car elle n'a qu'un statut d'observateur et ses moyens d'action se trouvent de ce fait très réduits, constate la communauté de travail Suisse-O.N.U. dans son premier bulletin d'information. Or, un observateur sans droit de vote n'a aucun moyen de pression pour faire avancer ses idées.

Parmi les points les plus controversés de la nouvelle convention, il faut citer la définition même de la torture, explique la communauté de travail. On semble toutefois être arrivé à un consensus : la convention ne s'appliquerait qu'à la torture proprement dite en laissant de côté les autres traitements dégradants, infligés aux prisonniers. Or, si une nouvelle convention, s'appliquant aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, devait par trop restreindre la notion de torture, il pourrait y avoir un conflit de compétences entre les conventions de Genève et le nouveau

texte de l'O.N.U. Pour éviter cela, la Suisse propose d'insérer dans la nouvelle convention une clause réservant expressément l'application des conventions existantes. Cela n'est pourtant pas facile à obtenir par une délégation helvétique qui n'a qu'un statut d'observateur sans droit de vote, ajoute la communauté de travail. Fondée en juin 1978, la communauté de travail Suisse-O.N.U. regroupe des représentants de la société suisse de politique étrangère, de l'association suisse pour les Nations unies et de l'Union européenne de Suisse. Son but est de promouvoir en Suisse l'information sur les Nations unies et les relations de notre pays avec cette organisation en prévision de la votation populaire qui aura lieu, probablement en 1981, sur l'adhésion de la Suisse à l'O.N.U. (A.T.S.)



##### **Deux nouvelles publications de « l'O.N.S.T. »**

L'Office national suisse du tourisme (O.N.S.T.) vient d'éditer deux nouvelles publications. *Suisse - Vacances et cours de langues* est une brochure en quatre langues qui donne un aperçu des cours de vacances de français, d'allemand, d'italien et d'anglais, organisés en 1979 par les universités, les instituts privés, les écoles publiques et les camps de vacances. L'autre fascicule est une mise à jour, en quatre langues également, de la liste des motels suisses, sous le titre *Motels 1979*. Elle contient des indications sur la situation des établissements, les heures d'ouverture, le nombre de lits, les prix et les possibilités d'entretien des voitures. (A.T.S.)

#### **Pilotes de treize nationalités**

Les quelque deux cents pilotes étrangers de Swissair proviennent de treize pays allant de l'Amérique du Sud à la Finlande. Le quota autorisé par Berne en 1973 de deux cents pilotes étrangers a été diversement utilisé selon les périodes. La mise en service des nouveaux dc-9-80 et le remplacement des dc-8 va augmenter le besoin de pilotes et amener Swissair à utiliser pleinement son quota de pilotes étrangers. Mille huit cents candidats ont répondu à deux annonces parues à l'étranger, après une première sélection, il ne restait plus que six cents personnes, et trente d'entre elles répondaient aux exigences de Swissair. Ces trente personnes doivent encore passer divers examens et tests. D'autre part, il est arrivé que Swissair engage des pilotes n'ayant pas été conformes aux exigences de son école de pilotage. L'an dernier, la Swissair a repris à son service sept pilotes de Sata, dont cinq n'avaient pu entrer par le passé à l'école de pilotage.

L'engagement de pilotes est fait sur la base de plans portant sur plusieurs années. D'autre part, l'école de Swissair permet de former quarante-huit candidats par année. Swissair ne peut engager plus de pilotes qu'elle n'en a besoin, car un pilote « coûte cher ». (A.T.S.)

##### **Swissair adopte un nouvel emblème**

L'image de marque de Swissair va changer. La direction a décidé d'adopter un nouvel emblème et de modifier le graphisme du nom de la compagnie. Cette modernisation s'inscrit dans la perspective du cinquantenaire de Swissair, en 1981. Elle résulte également de l'évolution



générale constatée ces dernières années sur la scène des transports aériens. Enfin, elle intervient au moment où Swissair s'apprête à introduire le DC-9-80, indique un communiqué de la compagnie.

En quoi consiste ce changement ? La flèche Swissair bien connue disparaît pour faire place à un emblème nouveau, en forme de parallélogramme et représentant un empennage stylisé avec la croix blanche sur fond rouge. D'autre part, le nom de Swissair s'écrira désormais en caractères minuscules, avec des points sur les « i ». Ces nouveaux éléments s'harmoniseront par la suite avec la nouvelle livrée qui fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. Dès leur livraison, les DC 9-80 porteront la nouvelle livrée. Quant aux appareils déjà en service, ils seront repeints au fur et à mesure des échéances des révisions, afin d'éviter autant que possible des dépenses supplémentaires. Les modifications à apporter en conséquence aux immeubles, aux enseignes, aux comptoirs, aux véhicules, etc. seront effectuées progressivement, de sorte que l'on verra encore durant un certain temps l'ancien et le nouveau style côte à côte.

La nouvelle image de marque de Swissair est l'œuvre de Karl Gerstner, de Bâle. (ats)

### **Dhaulagiri : la fin tragique d'une expédition franco-suisse**

Les trois survivants de l'expédition franco-suisse de dix membres qui escaladaient le sommet du Dhaulagiri (8 167 mètres) ont été transportés à l'hôpital missionnaire de Katmandou dès leur arrivée par hélicoptère dans la capitale népalaise.

Le chef de l'expédition, le Suisse Sylvain Saudan, n'a pu que murmurer à ses amis pré-

sents à son arrivée : « c'était terrible ».

Jean-Pierre Ollagnier, un des survivants qui comme ses camarades Saudan et Marie-José Valencot souffre de très graves gelures aux orteils et aux doigts, a pu indiquer que cet accident était arrivé alors que l'équipe était prête à atteindre le sommet.

Le plan de Sylvain Saudan était de conquérir le Dhaulagiri, puis de le redescendre en ski pour tenter de battre le record de ski sur l'Himalaya.

Le 12 mai, le groupe avait atteint le camp numéro cinq situé à 7 600 mètres, sur la falaise nord-est. Il se préparait à entreprendre la dernière étape quand, le 13 mai, s'est levée une tempête de neige accompagnée de vents de 250 km/h. Selon un porte-parole de l'ambassade de France au Népal, tous les alpinistes se sont alors trouvés bloqués sur place, après avoir cependant trouvé un refuge à l'abri d'un gros rocher. C'est au cours de la nuit du 13 au 14 mai vers 0 h 30 qu'une avalanche a emporté Sabarly et Poumailloux sur quelque 2 000 mètres.

Après ce drame, Saudan, Marie-José Valencot, Ollagnier et Pemba ont tenté de redescendre lentement en utilisant les cordes fixes laissées par une expédition espagnole qui avait atteint le sommet le 12 mai dans l'après midi.

Pemba fermait la marche, quand aux environs de onze heures une nouvelle tempête se déclencha, au cours de laquelle, semble-t-il, Pemba trouva la mort. Saudan n'a cependant pas été en mesure de dire si Pemba avait été emporté par le blizzard ou s'il avait glissé dans le vide. Ollagnier, pour sa part, a estimé que le sherpa était mort d'épuisement. Les trois

survivants l'ont cherché mais n'ont retrouvé que son pic à glace.

Ollagnier est alors descendu au camp de base, tandis que Saudan et Marie-José Valencot attendaient des secours à 5 700 mètres. Quatre jours plus tard ils étaient secourus par des sherpas, qui les conduisaient au camp de base, de là, ils étaient transportés à bord d'un hélicoptère à Katmandou.

(A.T.S.)

### **L'odyssée de M<sup>lle</sup> Cottier**

Une infirmière suisse de 64 ans, M<sup>lle</sup> Edmée Cottier, qui a réussi à s'enfuir après avoir été détenue par des rebelles angolais, est arrivée à Genève par avion fin mai venant de Pretoria, avec une escale à Zurich. Elle était apparemment en bonne santé et a embrassé dans l'allégresse générale de nombreux amis venus l'accueillir à Cointrin.

Pendant quatre mois, M<sup>lle</sup> Cottier a marché plus de 16 000 km dans la savane angolaise, captive d'un groupe de rebelles combattant le Gouvernement de M. Agostino Neto. C'est ce qu'elle a déclaré à l'aéroport de Pretoria, avant son retour en Suisse.

M<sup>lle</sup> Cottier, depuis 34 ans en Angola, se trouvait, a-t-elle dit, dans une mission perdue dans la brousse, près de la ville de Nonumbo, dans la province de Cuango-Cubango, quand elle tomba aux mains des rebelles lors d'un raid.

Ces derniers sont les vestiges de l'armée de l'Unita, mouvement nationaliste hostile à M. Neto et dispersé par les forces de ce dernier, avec l'appui d'un corps expéditionnaire cubain, en 1975, lors de la guerre civile qui avait suivi l'accession à l'indépendance de cette ancienne colonie portugaise.



Capturée en compagnie de trois Portugais, M<sup>lle</sup> Cottier précise qu'elle a été bien traitée par ses ravisseurs, bien que l'eau et la nourriture se fussent faites rares. Je croyais qu'à mon âge je ne pourrais jamais réussir à le faire, mais Dieu m'est venu en aide, a-t-elle déclaré.

Elle réussit enfin à s'échapper avec ses compagnons et à gagner la Namibie en traversant le fleuve Okavango à bord d'une barque. Tous quatre furent ensuite conduits en avion à Prétoria. J'ai cru que c'était le paradis quand je suis arrivée, a-t-elle ajouté. (A.T.S.)

### **Legs important à l'université de Zurich**

Le professeur Hans-Adolf Schultz-Bader, décédé en 1976, a légué à l'Institut d'anthropologie de l'université de Zurich sa collection de matériel scientifique de grande valeur et sa bibliothèque spécialisée. Les spécialistes considèrent la collection comme l'une des plus complètes d'Europe. L'ensemble de la fortune du professeur défunt, fortune qui s'élève à 2,3 millions de francs, a également été léguée à l'Institut pour la création d'une « Fondation A.H. Schultz pour l'encouragement de la recherche primatologique ». (ats)

### **Chez « Sotheby's » à Londres : ouvrage suisse aux enchères**

Un exemplaire illustré à la main de « Souvenirs de la Suisse » par l'artiste helvétique Gabriel Lory, le Jeune, a atteint 16 000 livres aux enchères chez « Sotheby » à Londres.

L'ouvrage, imprimé à Neuchâtel en 1829, a été acquis anonymement par un amateur zurichois.

(A.T.S.)

### **Départ de soixante-dix ambulances pour le traitement ambulatoire des lépreux**

Soixante-dix ambulances, acquises grâce à la Fondation des fonctionnaires suisses en faveur des lépreux, ont quitté la Suisse à destination de quelque quinze pays du tiers-monde. Elles ont été mises en service pour le traitement ambulatoire des lépreux. Le départ de ces ambulances a donné lieu à une cérémonie devant le Palais fédéral, au cours de laquelle se sont notamment exprimés M. Willy Monnier, président du conseil de la Fondation des fonctionnaires suisses, M. Jean-Baptiste Mockey, ministre de la santé de la république de la Côte-d'Ivoire ainsi que le président de la Confédération helvétique, le conseiller fédéral Hans Huerlimann.

S'exprimant le premier, M. Willy Monnier a rappelé que la Fondation des fonctionnaires suisses en faveur des lépreux avait recueilli durant les vingt ans de son existence, plus de 12,8 millions de francs grâce à la générosité du personnel de la Confédération, des cantons de Berne et de Bâle-ville ainsi que d'institutions privées. « Ce qui, à nos yeux, confère à cette croisade du cœur une valeur inestimable, ce n'est pas seulement l'impressionnant montant qui a été récolté, mais surtout l'émouvante prise de conscience de milliers de fonctionnaires qui se sont sentis responsables de la misère humaine ». Le ministre ivoirien de la santé, M. Jean-Baptiste Mockey, prenant la parole au nom de ses treize collègues africains et d'une délégation vietnamienne assistant à la cérémonie, a remercié les fonctionnaires helvétiques pour leur « œuvre de charité et d'amour ». Ces soixante-dix ambulances,

qui s'ajoutent à cent-dix autres envoyées précédemment, permettront d'assurer le traitement ambulatoire des quelques-uns des quinze millions de lépreux qui vivent encore dans le monde. Pour M. Hans Huerlimann, président de la Confédération, ces ambulances emportent deux messages : le premier qui affirme notre volonté de venir en aide aux gens qui souffrent, le second le fait que ces véhicules ont été acquis grâce à un geste de solidarité et d'amour du prochain.

Ces ambulances, qui quittent la Suisse, laissent également un message dans notre pays : « La détresse nous impose des tâches urgentes auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire ».

La cérémonie du départ des ambulances s'est déroulée en présence des ministres ou chefs de délégations de la Côte d'Ivoire, de Tanzanie, du Kenya, de Madagascar, du Mozambique, du Mali, du Gabon, du Cameroun, du Sénégal, du Libéria, du Ghana, de Sierra Leone, du Niger, d'Angola et du Vietnam. Elle a été agrémentée par des productions du contingent des grenadiers fribourgeois.

Romand établi à Berne, ancien fonctionnaire à la direction générale des douanes, M. Willy Monnier, a eu l'idée de faire appel à la générosité de tous les agents de la Confédération pour venir en aide aux victimes de la lèpre. L'ampleur de cette œuvre a été telle qu'il a fallu lui donner un support juridique. C'est ainsi qu'en 1976 a été créée la « Fondation des fonctionnaires suisses en faveur des lépreux » que préside M. Willy Monnier.

A la fin de l'année passée la Fondation a lancé un nouvel appel en vue notamment de l'achat de soixante-dix ambu-



lances pour le traitement ambulatoire des lépreux. Cette collecte a permis de recueillir un montant de 4,4 millions de francs, qui sera utilisé intégralement pour l'aide humanitaire. En vingt ans d'existence, plus de 12,8 millions de francs ont été recueillis, ce qui a permis d'offrir cent quatre-vingt-cinq ambulances, deux avions sanitaires et de construire plusieurs hôpitaux et dispensaires ainsi que deux villages pour lépreux dans divers pays du tiers-monde. (A.T.S.)

### **Soixantième anniversaire des éclaireuses suisses**

La Fédération des éclaireuses suisses a célébré en mai à Bâle son soixantième anniversaire. L'assemblée des délégués, réunie à la même occasion, a élu au poste de présidente Mme Sibyll Kindlimann, de Winterthur, qui remplace Mme Gisela Landolt, de Neerach (Zh).

Fondée en 1919 sur l'initiative de la pédagogue vaudoise Jeanne Paschoud, la Fédération des éclaireuses regroupe aujourd'hui plus de 17 000 jeunes filles âgées de 7 à 20 ans, organisées en sections cantonales. Les éclaireuses suisses ont doublé leur effectif dans les 25 dernières années.

Les quelque 500 délégués et leurs invités ont évoqué le premier camp commun avec les éclaireurs suisses qui se tiendra en Gruyère en 1980. Ce camp devrait réunir 24 000 éclaireurs et éclaireuses de Suisse et de l'étranger. (A.T.S.)

### **Journées suisses en U.R.S.S.**

Le conseiller national Armand Forel (Pdt/Vd), président de la société pour le développement des relations culturelles entre la Suisse et l'U.R.S.S., et

M. Wladimir Kovanov, membre de l'Académie et président de la société d'amitiés U.R.S.S.-Suisse, ont signé à Berne le « plan de collaboration » 1979/80 en présence de représentants de diverses sections de l'association Suisse-U.R.S.S.

Selon ce plan, les deux parties désirent poursuivre et renforcer les efforts en vue de mieux faire connaître la culture et le mode de vie des deux pays partenaires. L'association Suisse-U.R.S.S. a organisé pour la deuxième fois, au mois de juillet, des journées de la Suisse à Moscou et à Riga, tandis que notre pays accueillera en octobre une semaine de l'Union soviétique. (A.T.S.)

### **Question au National Ventes de mousqueton modèle 1911**

Pourquoi n'a-t-on pas informé les amateurs suisses des ventes — à l'étranger également — de mousquetons 1911 alors qu'aujourd'hui ces armes sont très recherchées par les collectionneurs et se vendent très cher, demande le conseiller national Roger Mugny (Pdc/Vd) dans une question ordinaire déposée en mars dernier. On peut admettre lui répond le Conseil fédéral, que la plupart des collectionneurs ont eu connaissance de la liquidation de ces anciens fusils et mousquetons et qu'ils ont pu s'en procurer à l'époque.

La Confédération a liquidé, dans les années soixante, les stocks d'anciens fusils et mousquetons, rappelle le Conseil fédéral. Les ventes ont principalement porté sur des fusils des modèles 96/11 et 11 ainsi que sur des mousquetons 11. Toutefois, la vente de ces derniers s'est limitée aux armes de rebut des catégories B et C: les armes en parfait état de la

catégorie A n'ont pas été vendues. A partir du mois de mars 1965, les armuriers concessionnés ont pu acquérir de telles armes: les ventes aux particuliers ont débuté au mois d'octobre de la même année. Le prix d'un mousqueton 11 s'élevait à 10 francs, celui d'un fusil 96/11 ou 11 étant de 3 puis de 5 francs. En 1959, le service technique militaire (S.T.M.) a vendu un lot important de fusils 11 à l'étranger, avant tout en Amérique. Aucun mousqueton 11 n'a été vendu à l'étranger. Il n'est toutefois pas possible d'évaluer le nombre d'armes exportées par des armuriers et des particuliers.

Enfin, explique le Conseil fédéral répondant à une autre question de M. Mugny, la Confédération ne vendra pas de mousqueton 31 à l'étranger. Conformément à l'ordonnance du Département militaire fédéral du 6 novembre 1978, les membres des sociétés de tir reconnues qui remplissent les conditions de remise en prêt d'un mousqueton 31 peuvent acheter cette arme pour le prix de 150 F. (A.T.S.)

### **Associations des amis suisses des villages d'enfants S.O.S. plus de 78 000 membres**

Réunie en assemblée générale à Berne, l'association suisse des villages d'enfants S.O.S. a ratifié, comme le veulent ses statuts, l'élection à sa présidence de M. Louis Gisan, ancien conseiller aux Etats, de Lausanne, en remplacement de l'ancien conseiller fédéral Paul Chaudet. Elle a également approuvé le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 1978 ainsi que le programme d'activité de ces prochaines années. Créée en 1965, l'association, qui compte aujourd'hui plus de 78 000 membres répartis dans



toutes les régions du pays, a dépensé jusqu'à la fin de l'année dernière une somme de 10 182 000 francs en faveur de l'enfance malheureuse en construisant des villages et en entretenant leurs occupants et cela dans tous les continents, à l'exception de l'Océanie. Elle a pu inaugurer en 1978 deux villages dans les environs de Lima, ceux de Zarate en bénéficiant, à cet effet, d'une œuvre d'assistance du village zuricois d'Ustikon. Tout ce travail, qui ne cesse de s'amplifier, a pu être réalisé sans aucune aide des pouvoirs publics.

A l'issue de la partie administrative, les participants ont entendu un exposé d'un représentant du comité spécial du personnel de la Swissair créé pour contribuer à secourir aussi l'enfance abandonnée et qui a pu, avec l'appui de l'association, construire un village d'enfants près de Bangkok. (A.T.S.)

#### **Les bienfaits des vieux annuaires téléphoniques**

La réutilisation industrielle de 1 800 tonnes (180 wagons de chemins de fer) de vieux annuaires téléphoniques remis dans les bureaux de poste et dans les drogueries ont permis en 1978 à l'action suisse pour la radio et la télévision de mettre gratuitement à la disposition d'invalides, d'aveugles et de personnes âgées de condition modeste ainsi qu'à des homes et des écoles financièrement faibles 268 appareils de radio et 126 récepteurs de télévision.

L'action, constituée en fondation placée sous la haute surveillance du Département fédéral de l'intérieur, a déjà placé dans l'ensemble du pays 5 300 appareils de radio et 1 500 récepteurs de TV et les entre-

tient. Le conseil de fondation a exprimé, dans un communiqué sa reconnaissance à l'entreprise des P.T.T., aux droguistes, aux entreprises des transports ainsi qu'à la presse, à la radio et à la TV pour leur appui permanent. (A.T.S.)

*Pourquoi une telle opération ne se fait-elle pas en France où il y aurait des tonnes et des tonnes de vieux annuaires à récupérer ?*  
Réd.

#### **Le téléphone meilleur marché**

Les réductions de taxes dans le secteur des télécommunications, décidées par le Conseil fédéral (conversations locales) et par les P.T.T. (communications internationales) sont devenues effectives le 1<sup>er</sup> juin.

La durée de conversation pour 10 centimes est dès lors portée à 6 minutes pour les conversations locales, alors que jusqu'ici elle n'était que de 4,8 minutes. En outre, des taxes réduites s'appliquent à la correspondance téléphonique avec onze pays d'Europe : Espagne, Grèce, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède et Turquie) ainsi qu'avec l'Afrique du Nord. Simultanément, seules deux zones tarifaires (jusqu'à présent trois) subsistent dans le trafic téléphonique avec la France. De plus, les taxes téléphoniques et télex sont également diminuées dans le trafic avec le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et les pays du Proche-Orient.

En outre, les P.T.T. ont inauguré le 1<sup>er</sup> juin 1979 la sélection automatique, internationale dans le trafic téléphonique avec trois pays d'Europe, (Gibraltar, Islande, Malte) six pays d'Afrique (Angola, Bénin, Kenya, Mozambique, Ouganda, Tanzanie), huit pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud

# +GF+

Raccords  
Robinetterie  
en fonte malléable

Raccords  
Robinetterie  
en matière plastique

Machines à fileter  
et à tronçonner

Machines à grenailler

Machines outils  
Tours CN — Tours à copier  
Dresseuses

Raccords à bague  
de serrage  
SERTO

Programmes en plastique  
cuivre, acier et inox

Lavabos - Fontaines  
ROMAY

## **Georges Fischer**

**S.a.**

**14, rue Froment-75011 PARIS**

Tél. **355.39.93**

Télex: **230922 Fischer Paris**



(Colombie, Costa-Rica, et Salvador, Equateur, Guatémala, Haïti, Honduras, Nicaragua) et enfin six pays d'Asie (Rép. de Corée, Inde, Macao, Malaisie, Philippines, Sri-Lanka). (A.T.S.)

### Taux d'alcoolémie : la réglette au service du conducteur

Le groupement des agents et fabricants suisses de spiritueux de marque (G.S.M.) offre gratuitement à toute personne qui le désire une petite réglette qui sert à déterminer son taux d'alcoolémie. La réglette permet de tenir compte de son poids, de son sexe, de la quantité d'alcool ingurgité, du temps écoulé après la dernière absorption d'alcool et du fait que les boissons ont été prises à jeun ou pendant un repas. La somme de ces indications que l'on peut faire apparaître très simplement sur une petite réglette donne le taux d'alcoolémie et permet ainsi de savoir si l'on peut prendre le volant ou s'il vaut mieux s'abstenir.

Comme l'indiquait le quotidien « La Suisse », le G.S.M. distribue maintenant les fameuses réglettes à tous ceux qui en font la demande, et ceci gratuitement jusqu'au nombre de 50 exemplaires. En revanche plusieurs organisations ou les distributeurs de boissons alcoolisées qui pensent mettre notamment à disposition les réglettes dans les débits de boisson, les stations services ou encore les principaux points de vente paient 52 centimes par réglette. Pour le moment, le G.S.M. a acquis 50 000 réglettes pour calcul du taux d'alcoolémie auprès de l'Institut de recherches scientifiques, économiques et sociales sur les boissons, de Paris. L'opération est revenue à 25 000 F au G.S.M. qui regroupe 20 sociétés membres, toutes faisant obligatoirement partie simultanément de

la société suisse des liquoristes. Pour les femmes, les données vont d'un poids variant entre 45 et 70 kilos, pour les hommes entre 50 et 90. Les grammes d'alcool sont indiqués en particulier pour les divers apéritifs, les liqueurs, le whisky, les anisés, les « pousse-café », le vin, le champagne et la bière. Les taux d'alcoolémie peuvent être déterminés après additions du nombre de grammes absorbés après 30 minutes, 1 heure, 2 heures et 4 heures, avec un tableau pour les boissons prises à jeun et un autre pour celles prises au cours d'un repas. Ainsi, une femme pesant 45 kilos ayant absorbé un verre de vin et whisky à jeun sera déjà à 0,8 pour mille, tandis qu'elle ne sera qu'à 0,5 si elle pèse 70 kilos. Pour la même dose, un homme de 50 kilos sera à 0,6 et à 0,4 s'il pèse 90 kilos, les chiffres correspondant à une demi-heure après l'absorption d'alcool. Mais un homme de 50 kilos ayant pris un apéritif, un demi de rouge et un calvados navigue déjà aux environs d'1,5 pour mille, c'est-à-dire qu'il aura souvent intérêt à ce que sa femme le reconduise à la maison.

On peut commander les réglettes auprès du groupement des agents et fabricants de spiritueux de marque, 98, rue de Saint-Jean, 1201 Genève.

(A.T.S.)

## Le Caquelon

Restaurant de spécialités suisses

**fondues — raclettes**

43, grande rue 78240 Chambourcy

Tél. 965-28-41

*Ouvert tous les soirs et dimanche midi  
Fermé le dimanche soir et le lundi*

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

# Nouvelles économiques de Suisse

**Une nouveauté révolutionnaire dans le secteur des produits alimentaires : le lait croustillant.**

**Une nouvelle forme de lait pour un nouveau chocolat au lait**

Après plusieurs années d'étroite collaboration, deux entreprises de Suisse romande, Suchard, Neuchâtel et la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise, Lausanne, sont parvenues à créer une toute nouvelle sorte de lait séché, baptisé « lait croustillant », et spécialement élaboré pour la fabrication d'un nouveau chocolat au lait Suchard qui est vendu depuis dans toute la Suisse.

Le lait croustillant est fabriqué selon un nouveau procédé qui consiste à pasteuriser le lait frais et à le soumettre à l'évaporation puis à sécher le concentré sous vide. Le produit fini se présente sous forme de flocons de lait blancs et réguliers qui sont ajoutés à une masse de chocolat.

Avec ce lait croustillant, Suchard fabrique un nouveau chocolat au lait sous la marque « Crissmilk ». Qualité particulière de Crissmilk : sa teneur en lait plus élevée due à l'adjonction des flocons de lait, ce qui enrichit encore fortement un chocolat au lait. On obtient ainsi un chocolat surprenant qui a gardé le goût du chocolat mais que le lait croustillant a rendu encore plus savoureux.

La création du nouveau chocolat au lait Crissmilk de Suchard